



**COMMUNIQUE N° 001 DU COMITE INTERMINISTERIEL DE GESTION DES  
CRISES ET CATASTROPHES**

**Situation des inondations et de l'assistance aux sinistrés**

Suite à la réunion du Comité Interministériel de Gestion des Crises et Catastrophes, tenue le 07 août 2024 au CECOGEC, il ressort ce qui suit :

- **33 cas d'inondations** survenus dans **neuf (09) régions et le District de Bamako** à savoir : Kayes ville 01 cas ; Koulikoro 03 cas (Koulikoro ville, djalakorobougou et Goni route de Banamba) ; Sikasso : 02 cas (village de Loulouni) ; Ségou 04 cas (ville de Bla et environs) ; Kidal ville : 01 cas ; Koutiala : 01 cas (village de M'Pessoba) ; Bandiagara : 01 cas (village de Sangourou) ; Bougouni : 01 cas (village de Kosseguila) ; Gao : 02 cas (Labouti, Telemsi) et le District de Bamako : 17 cas (les 06 communes).

Ces cas d'inondations ont engendré un bilan de 2947 ménages touchés soit un total de 22553 personnes sinistrées dont 7328 Hommes, 6229 Femmes, et 8996 enfants.

Nous déplorons **huit (08) cas de pertes en vies humaines** (dont 03 à Bamako, 04 à Ségou et 01 à Kayes) et 91 Blessés. Aux familles endeuillées, nous présentons nos condoléances, tout en souhaitant prompt rétablissement aux blessés.

Les pertes en termes de vivres sont estimées à 296 Tonnes 771 Kilogrammes de céréales, des centaines têtes de ruminants (grands et petits) ont été emportés.

Le District de Bamako a enregistré 17 cas d'inondations et la région de Ségou est la plus impactée où le cercle de Bla a connu trois (04) séries d'inondations.

Il ressort également des cas d'effondrement (dont 05 à Bamako, 01 à Bandiagara, 01 Sikasso, 01 à Ségou et 05 à Bougouni), des cas de foudre (01 à Sikasso, 01 à Kayes, 01 à Ségou) et de vents violents (Tombouctou, Nara, Bandiagara). Aussi un total de 2005 latrines détruites et 1201 puits endommagés sont à signaler.

Des mesures fortes ont été prises par le Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile, Secrétaire permanent du Comité Interministériel de Gestion des Crises et de Catastrophes, notamment :

- L'activation du Centre de Coordination et de Gestion des Crises (CECOGEC), outil opérationnel du Comité Interministériel de Gestion des Crises et Catastrophes « en



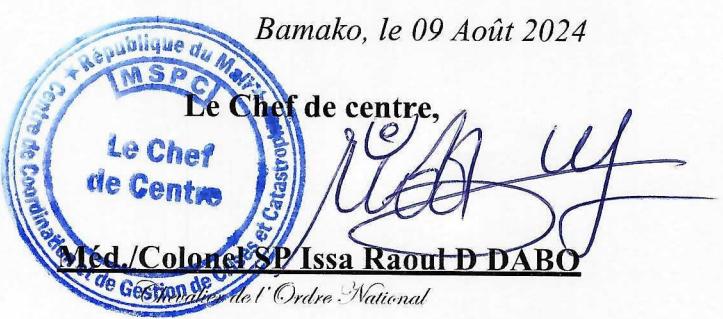
- mode crise » depuis le 30 mai 2024 avec la tenue hebdomadaire des réunions de coordination ;
- L'engagement de 1000 militaires de la Protection Civile et de 200 engins de secours pour les opérations d'évacuation et de mise en sécurité des personnes sinistrées ;
  - Le renforcement des piquets d'intervention rapide au niveau de toutes les Directions et unités de la Protection Civile ;
  - La diffusion continue des messages de sensibilisation via les radios, les télévisions, la presse écrite, et l'application digitale SOS Sécurité ;
  - La mobilisation des stocks de contingence par secteurs et leurs repositionnements auprès des Directions Régionales de la Protection Civile ;
  - La tenue des réunions hebdomadaires de la Plateforme Nationale de Réduction des Risques de Catastrophes tous les mardis à la DGPC avec la mobilisation des partenaires.

**A cela s'ajoute, l'ensemble des efforts gouvernementaux d'assistance humanitaire aux sinistrés, de prise en charge sanitaire et de coordination des partenaires pour une gestion holistique.**

Sur le plan national, les prévisions révèlent une situation pluviométrique de 2024 globalement abondante contrairement aux années précédentes avec un accent sur les mois d'août et de septembre. A cet effet, les populations sont invitées aux civismes et à la mise en œuvre des actions salvatrices de réduction des risques d'inondations à travers le respect des consignes suivantes :

- Evacuer et déguerpir toute occupation des passages d'eaux, des caniveaux et des zones d'éboulement sans délais.
- Ne jamais s'engager sur une route ou une ruelle inondée à pied comme en voiture.
- Ne jamais s'approcher des berges d'un cours d'eau en crue, ou d'un canal d'évacuation d'eau comme les caniveaux.
- Ne pas s'arrêter sur un pont que ce soit à pied ou en véhicule.
- En cas de forte pluie, s'abriter dans un bâtiment ou un espace couvert et surtout pas sous un arbre pour éviter un risque de foudre.
- Ne pas encombrer les caniveaux ou voies de passage naturel de l'eau. Désencombrer les caniveaux à proximité de votre domicile, lieu de commerce ou de travail.

Bamako, le 09 Août 2024



Pour les alertes (Protection civile : 80001201 ; Police Nationale : 80001115 ; Gendarmerie Nationale : 80001114 ; Garde Nationale : 80001125 ; CECOGEC : 61266666 ; 61573838)